N. 16— Session 2003-2004

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 23 janvier 2004

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

QUESTIONS D'ACTUALITE

— De Mme Caroline Persoons à MM. Daniel Ducarme, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la position du gouvernement régional suite à l'accord fédéral sur le survol de Bruxelles » 540

Question d'actualité jointe de M. Denis Grimberghs, concernant « l'évolution du niveau des nuisances sonores au-dessus de la région et l'implication de celle-ci dans ce dossier » 540

Question d'actualité jointe de M. Christos Doulkeridis, concernant « le Plan de répartition des vols de nuit » 540

— De M. Jean-Luc Vanraes à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la lutte contre la fraude sociale et le rôle de l'ORBEm » 545

Zitting 2003-2004

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 23 januari 2004

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

DRINGENDE VRAGEN

— Van mevrouw Caroline Persoons aan de heren Daniel Ducarme, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « het standpunt van de hoofdstedelijke regering over het akkoord binnen de federale regering over de vluchten boven Brussel » 540

Toegevoegde dringende vraag van de heer Denis Grimberghs, betreffende « de evolutie van de geluidshinder boven het gewest en de betrokkenheid ervan bij dit dossier » 540

Toegevoegde dringende vraag van de heer Christos Doulkeridis, betreffende « het spreidingsplan voor de nachtvluchten » 540

— Van de heer Jean-Luc Vanraes aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de bestrijding van de sociale fraude en de rol van de BGDA » 544

Pages

—

— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « l'étude récente concernant l'exode des entreprises technologiques bruxelloises » 545

— De Mme Anne-Françoise Theunissen à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la perte d'emplois liée à la faillite de Sobelair » 546

— De Mme Fatiha Saïdi à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la récolte des déchets lors de la journée de l'*Aid-El-Kebir* » 547

Question d'actualité jointe de M. Fouad Lahssaini, concernant « les sites d'abattage des moutons pour la fête musulmane » 547

— De M. Marc Cools à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les travaux au viaduc Hermann-Debroux » 549

Question d'actualité jointe de M. Michel Moock, concernant « les travaux de réfection du viaduc des Trois Fontaines » 549

— De M. Alain Adriaens à MM. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, et Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement et de l'Engergie, concernant « l'exécution du protocole de Kyoto » 551

— De M. Bernard Ide à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les difficultés éprouvées par les VIPO's pour l'obtention de leur vignette mensuelle leur permettant un tarif réduit sur le réseau de la STIB » 552

— De M. Michel Van Roye à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la répartition des nouveaux balayeurs entre les 19 communes » 553

QUESTIONS ORALES

Blz.

—

— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de recente studie omtrent het wegtrekken van technologische ondernemingen in Brussel » 545

— Van mevrouw Anne-Françoise Theunissen aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het banenverlies na het faillissement van Sobelair » 546

— Van mevrouw Fatiha Saïdi aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de afvalophaling naar aanleiding van « *Aid-El-Kebir*» » 547

Toegevoegde dringende vraag van de heer Fouad Lahssaini, betreffende « de plaatsen om schapen te slachten in het kader van het moslimfeest » 547

— Van de heer Marc Cools aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de werken aan het Hermann-Debroux-viaduct » 549

Toegevoegde dringende vraag van de heer Michel Moock, betreffende « de herstelling van het Drie Fontaines-viaduct » 549

— Van de heer Alain Adriaens aan de heren Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, en Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting en Energie, betreffende « de uitvoering van het Kyoto-protocol » 551

— Van de heer Bernard Ide aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de problemen van de WIGW's om hun maandbewijs te verkrijgen om tegen verminderd tarief te reizen op het MIVB-net » 552

— Van de heer Michel Van Roye aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de verdeling van de nieuwe straatvegers tussen de 19 gemeenten » 553

MONDELINGE VRAGEN

Pages

— De Mme Geneviève Meunier à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Pascal Smet, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'avenir des gares RER à Bruxelles » 554

— De M. Jos Van Assche à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « certains aspects de l'organisation de la collecte des déchets ménagers pendant la période de Noël et du Nouvel An » 556

VOTES NOMINATIFS

— Sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à garantir les prérogatives des assemblées régionales dans la construction de l'Union européenne (nos A-382/1 et 2 – 2002/2003) 557

— Sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dominiek Lootens-Stael à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, et Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « l'impéritie et l'incompétence dont a fait preuve le gouvernement lors de la catastrophe environnementale de Marly Carcoke » et l'interpellation jointe de M. Denis Grimberghs concernant « les répercussions de l'incendie du site de la cokerie du Marly » 557

DEMANDE D'URGENCE

— Vote nominatif sur la demande d'urgence pour l'examen de la proposition de M. Denis Grimberghs visant à instaurer une commission d'enquête parlementaire sur la gestion de l'incendie sur le site des anciennes cokeries du Marly (n° A-511/1 – 2003/2004) 559

Blz.

— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Pascal Smet, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de toekomst van de GEN-stations in Brussel » 554

— Van de heer Jos Van Assche aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « bepaalde aspecten van de organisatie van de huisvuilophaling in de kerst- en nieuwjaarsperiode » 556

NAAMSTEMMING

— Over het geheel van het voorstel van resolutie ertoe strekkende de prerogatieven van de regionale assemblees bij de opbouw van de Europese Unie te waarborgen (nrs A-382/1 en 2 – 2002/2003) 557

— Over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, en Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de onbekwaamheid en de onkunde van de regering bij de milieuramp Marly Carcokes » en de toegevoegde interpellatie van de heer Denis Grimberghs betreffende « de gevolgen van de brand op het terrein van de Marly-Cokesfabriek » 558

VERZOEK OM SPOEDBEHANDELING

— Naamstemming over het verzoek om spoedbehandeling van het voorstel van de heer Denis Grimberghs tot oprichting van een parlementaire onderzoekscommissie in verband met de bestrijding van de brand op het terrein van de voormalige Marly-cokesfabriek (nr. A-511/1 – 2003/2004) 559

PRESIDENCE DE **M. ALAIN DAEMS**, VICE-PRESIDENT

VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER ALAIN DAEMS**, ONDERVOORZITTER

_____

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 23 janvier 2004.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 23 januari 2004 geopend.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME CAROLINE PERSOONS A MM. DANIEL DUCARME, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA POSITION DU GOUVERNEMENT REGIONAL SUITE A L'ACCORD FEDERAL SUR LE SURVOL DE BRUXELLES »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW CAROLINE PERSOONS AAN DE HEREN DANIEL DUCARME, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « HET STANDPUNT VAN DE HOOFDSTEDELIJKE REGERING OVER HET AKKOORD BINNEN DE FEDERALE REGERING OVER DE VLUCHTEN BOVEN BRUSSEL »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. DENIS GRIMBERGHS, CONCERNANT « L'EVOLUTION DU NIVEAU DES NUISANCES SONORES AU-DESSUS DE LA REGION ET L'IMPLICATION DE CELLE-CI DANS CE DOSSIER »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS, BETREFFENDE « DE EVOLUTIE VAN DE GELUIDSHINDER BOVEN HET GEWEST EN DE BETROKKENHEID ERVAN BIJ DIT DOSSIER »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS, CONCERNANT « LE PLAN DE REPARTITION DES VOLS DE NUIT »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER CHRISTOS DOULKERIDIS, BETREFFENDE « HET SPREIDINGSPLAN VOOR DE NACHTVLUCHTEN »

M. le Président. — Mme Caroline Persoons a la parole pour poser sa question.

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op.*)

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, à la suite de la réunion du gouvernement fédéral du week-end dernier, plusieurs décisions ont été prises en ce qui concerne l'aéroport de Bruxelles-National et le survol de la Région bruxelloise.

Le plan Anciaux a été confirmé, mais avec une nouvelle motivation.

J'aimerais savoir quels sont les contacts avec la Région bruxelloise ? La seule motivation valable, dont l'absence a été pointée par le Conseil d'Etat, n'est-elle pas l'élaboration du cadastre du bruit ? Comment évolue ce cadastre du bruit en relation avec l'Etat fédéral ? Des décisions ont également été prises, ce week-end en ce qui concerne DHL, en précisant qu'aucune décision définitive n'entrerait en vigueur avant le 1er septembre. Mais que, toutefois, une concertation était nécessaire entre l'Etat fédéral, la Région bruxelloise et la Région flamande, pour le maintein de DHL à l'aéroport de Bruxelles-National.

Des contacts ont-ils déjà été pris avec la Région bruxelloise par le gouvernement fédéral ?

Ayant pris connaissance des articles de presse sur les décisions prises par le gouvernement de la Région bruxelloise la semaine dernière, j'aimerais connaître la position du gouvernement sur l'évolution du dossier depuis les décisions prises par le Fédéral le week-end dernier.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je constate l'absence du Ministre-Président alors que ma question lui était adressée. Je suis évidemment ravi d'entendre M. Gosuin mais, lorsque le Ministre-Président fait des déclarations triomphantes après des sommets gouvernementaux mis en exergue par des shows médiatiques, il serait opportun qu'il soit présent, au Parlement, lorsqu'on lui pose des questions.

M. Ducarme va-t-il arriver, Madame la Présidente ? Où est-il ?

Mme la Présidente. — Je l'attends comme vous. Je ne l'ai pas encore vu aujourd'hui. M. Gosuin a été désigné, au nom du gouvernement, pour répondre à l'ensemble des questions.

Mme Caroline Persoons. — Posez votre question, M. Gosuin vous répondra.

M. Denis Grimberghs. — Je sais que M. Gosuin connaît bien le sujet. Je ne doute pas de la longévité politique de M. Gosuin.

Il est exact que M. Gosuin a été associé au show médiatique de M. Ducarme, dimanche soir, lorsqu'on nous a annoncé que le gouvernement bruxellois était content de la solution trouvée au niveau fédéral. Mais je regrette amèrement l'absence de M. Ducarme.

Mes questions sont de trois ordres.

Premièrement, je constate que, malgré le fait qu'on ait annoncé être satisfait de ce qui s'était passé à Gembloux, on semble découvrir, un peu tard, que le même jour, a été prise la décision de maintenir le plan Anciaux.

J'aimerais savoir si le gouvernement bruxellois était au courant de cette volonté du gouvernement fédéral de poursuivre la politique de dispersion des vols, de jour comme de nuit.

Deuxièmement, en ce qui concerne le dossier DHL, les deux leaders du MR du gouvernement bruxellois ont fait savoir qu'ils étaient satisfaits du fait que Bruxelles serait associée aux décisions; cela veut-il dire que le gouvernement bruxellois a pris attitude dans ce dossier ?

Mme Caroline Persoons. — Ce qui est positif dans la décision au sujet de DHL, c'est qu'il n'y a pas de précipitation et qu'une concertation aura lieu avec la Région bruxelloise. Enregistrement ce qui est critiquable, ce qui manque dans le plan de dispersion Anciaux : de temps et un accord de coopération.

Par rapport au plan Anciaux, un délai précis a-t-il été fixé pour le cadastre du bruit et la mission que vous avez confiée à l'IBGE ?

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, mon collègue Grimberghs a déjà posé un certain nombre de questions. Je voudrais vous entendre sur les répercussions précises pour Bruxelles des décisions prises à Petit Leez, ainsi que sur les modalités des concertations telles qu'elles ont été expliquées dans la presse quant à la participation des régions aux décisions qui devraient être prises à l'avenir.

J'aimerais également savoir si la Région bruxelloise a été consultée sur l'application des nouvelles routes aériennes décidées et mises en œuvre ce jeudi 22 janvier.

Avez-vous donné votre accord sur ce point ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, comme j'ai pu vous le signifier, le Ministre-Président et moi-même souhaitons, d'une même voix, nous exprimer tout d'abord pour affirmer que nous avons été associés à la décision DHL.

Oui, le gouvernement, par la voix du Ministre-Président, a exprimé sa satisfaction à l'issue du Conseil des ministres du week-end dernier quant à la décision relative au dossier DHL.

Pourquoi ? D'abord parce que cette décision met, sur un plan d'égalité, le souci de concilier l'environnement, l'emploi et le développement économique qui restent une préoccupation majeure pour tout responsable politique cohérent. De surcroît, il s'agit d'une décision de principe qui laisse la porte ouverte à plusieurs options, qui doivent être étudiées à la lumière de critères pertinents et au regard des trois dimensions que j'ai soulignées.

Il ne s'agit pas d'une décision précipitée, qui aurait, par exemple, pu placer notre région devant un fait accompli. Il est clair que DHL aurait sans doute préféré une décision plus hâtive, qui aurait d'autorité désigné Bruxelles-National comme lieu d'extension et d'accueil — ce qui aurait sans doute rencontré leur souhait et permis à d'autres d'intervenir valablement dans ce dossier. Mais c'est surtout la décision d'arriver à un accord avec notamment la Région bruxelloise. Donc, nous ne laisserons pas prendre de décision au hasard.

Nous allons développer des outils d'évaluation, d'objectivation, qui sont indispensables à toute prise de décision. Dans cet esprit, il est prématuré de dire que telle option, que telle notion, sera privilégiée puisque nous sommes, depuis une semaine, en charge, comme d'autres, dans le dossier dans lequel nous devrons prendre en temps opportun les décisions. Mais, incontestablement, la Région bruxelloise est en position de force dans les négociations. C'est sans doute une des premières fois dans ce dossier qu'on associe pleinement la Région bruxelloise, qui aura à prendre en temps opportun une décision, et il sera de la responsabilité de celles et de ceux qui la prendront de bien entendu l'assumer, et il sera de la nôtre de préparer cette décision au regard des critères que j'ai énoncés.

Le Ministre-Président, au nom du gouvernement, a décidé de constituer une *task-force* régionale, avec les différents ministres con-

cernés, notamment le ministre de l'Emploi, mon collègue Eric Tomas, et moi-même pour l'Environnement, et peut-être d'autres au regard de domaines qui se préciseraient. Nous n'allons pas traîner puisque nous rencontrerons les responsables de DHL mardi après-midi.

La satisfaction que nous avons exprimée concernant le dossier DHL ne visait pas le dossier relatif au plan Anciaux, pour lequel nous n'avons pas été consultés, et pour lequel nous restons toujours perplexes, car cette décision n'est autre que la décision du 3 décembre. Vous savez combien nous en avons critiqué la forme.

Nous savons aussi que, dans ce dossier, il convient de ne pas agir dans la précipitation et que chaque fois qu'on agit de la sorte, on se prend les pieds dans le tapis.

Donc, ce dossier reste entièrement de la compétence du gouvernement fédéral et le ministre Anciaux en fait rapport tous les quinze jours au *Kern*.

Vous m'avez demandé d'avoir la notification du Conseil des ministres concernant le plan Anciaux. Je ne l'ai reçu qu'hier après-midi. Je vais vous le lire : « Sur la base de la note du ministre de la Mobilité, le Conseil a pris acte de deux lettres du 16 janvier 2004, l'une envoyée à Maître Simon, avocat à la Cour de cassation — je ne l'ai pas encore reçue —, l'autre envoyée à Mme Onkelinx, vice-première ministre. »

« Retire la décision du 3 décembre 2003 concernant l'accord de principe sur une politique cohérente en matière de bruit, en rapport avec les vols diurnes et nocturnes, pour l'aéroport de Bruxelles-National. »

« Confirme l'accord politique intervenu lors du cabinet restreint du 3 décembre 2003. »

« Charge le ministre de la Mobilité de prendre les mesures nécessaires pour réaliser une dispersion équitable des nuisances sonores relatives aux vols diurnes et nocturnes pour l'aéroport de Bruxelles-National et ceci sur la base de motifs et de considérations exposés dans la note susmentionnée, sous réserve de toutes les consignes de sécurité et compte tenu que les décisions sont provisoires et qu'elles seront à nouveau débattues après une évaluation et une validation du cadastre du bruit. »

« Charge le ministre de la Mobilité de rapporter toutes les deux semaines au cabinet restreint à propos de mesures à prendre pour appliquer la présente décision et de mettre à disposition tous les documents y afférents. »

L'on tiendra compte par ailleurs des arguments supplémentaires qui seront apportés pour répondre aux remarques du Conseil d'Etat.

Je tiens à préciser que notre volonté est de lier les deux dossiers, d'objectiver les impacts prévisibles des décisions qui pourraient être prises.

Je le dis depuis des mois, il ne s'agira pas uniquement de quelques cartes et tableaux établis pour des valeurs moyennes lissées sur toute une année ou même sur une semaine. J'ai donc demandé à l'IBGE — et je m'y étais engagé, puisque personnellement je ne vois rien venir de concret — d'établir ce cadastre du bruit. Des appels d'offres ont été lancés et des offres sont examinées aujourd'hui même pour nous permettre de désigner le bureau qui va nous assister dans l'élaboration de ce cadastre de bruit, de façon à préparer une analyse détaillée des nuisances subies par les personnes, à préciser la situation actuelle, la situation prévisible période par période, comme cela s'imposera vu la diversification prévue dans le schéma hebdomadaire d'exploitation des pistes, et, bien entendu, à intégrer le cas échéant les demandes de DHL dont nous aurons sans doute à connaître dès mardi prochain.

Dans ce cadastre, bien entendu, nous tiendrons compte de la densité de la population et du nombre de personnes gênées.

Vous m'interrogez sur les routes de dispersion mises en application le 22 janvier, mais qui résultent en réalité d'une décision du ministre de la Mobilité du 16 octobre, et dont certaines seulement figuraient dans l'accord du 3 décembre. Depuis quelques mois, nous écrivons régulièrement au gouvernement fédéral et au ministre compétent pour signaler qu'une des routes ne figure pas dans l'accord, qu'il ne peut être question de la mettre en œuvre, à savoir l'une des quatre routes qui longent la Région bruxelloise et qui passent en partie sur le territoire de Bruxelles …

M. Christos Doulkeridis. — Dans quel accord ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Il s'agit de l'accord du 3 décembre, qui a repris trois routes prévues le 16 octobre, et non pas quatre, donc, pas la quatrième qui passe au dessus de Bruxelles. Depuis des semaines et des semaines, nous ne cessons d'attirer l'attention sur le fait que le gouvernement fédéral ne peut mettre cette route en œuvre même dans le cadre de sa décision du 3 décembre. C'est ce qui a motivé l'intervention des vice-premiers ministres Michel et Onkelinx, avec les résultats que vous connaissez.

En ce qui concerne les actions juridiques de la région, je signale que nous nous sommes engagés en temps utile dans la procédure de la tierce opposition. Les débats dans ce cadre nous paraissent être les plus pertinents puisque ce dossier est porté devant les juges de la Cour d'appel. Je rappelle que ce sont ces jugements, en partie controversés par l'Etat et par le ministre lui-même, mais non contestés dans les faits, qui sont en fait le début d'un enchaînement de décisions qui, à notre sens, ont été prises dans la précipitation. C'est donc bien à ce niveau-là qu'il convient d'intenter des actions juridiques, ce que nous avons fait par la tierce opposition. Je peux vous dire que, le 9 février, nous aurons à connaître du mémoire en réplique de l'Etat fédéral.

Pour le reste, la Région bruxelloise n'a pas d'action à entreprendre auprès de certains tribunaux, lorsqu'il s'agit de justifier d'un intérêt puisque — vous le savez — dans ce cas, il faut être habitant et plaignant pour justifier d'un intérêt.

L'IBGE depuis toujours, met sur son site les résultats enregistrés par les 12 réseaux de sonomètres. Lorsque nous avons commencé le débat, nous en étions à quatre, à huit, à dix et maintenant nous en sommes à douze sonomètres, ce qui montre que nous nous enrichissons en termes de réseau de sonomètres. Nous avons six fois plus de sonomètres que la BIAC, ce qui montre la crédibilité de nos mesures par rapport aux siennes. Je souhaite que BIAC en place davantage.

Ces mesures seront transparentes et communiquées. Elles serviront à quiconque croit pouvoir les utiliser puisqu'elles seront objectives.

En ce qui concerne l'arrêté « bruit des avions », je vous l'ai déjà dit et je le répète, nous avons donné instruction à l'IBGE de le modifier puisqu'il s'agit à la fois de l'adapter aux nouvelles pistes, aux normes et à la nouvelle directive européenne qui impose le LDEN.

Il va de soi que lorsque nous aurons cet arrêté, c'est-à-dire prochainement, nous le transcrirons dans les procédures propres à toutes les normes régionales.

Donc, ne soyez pas impatients ! Vous aurez à connaître de cet arrêté.

Mme la Présidente. — Voilà une réponse très complète qui ne devrait pas susciter, à mon avis, beaucoup de réactions.

La parole est à Mme Caroline Persoons pour une réplique.

Mme Caroline Persoons. — Ce qui est positif dans la décision au sujet de DHL, c'est qu'il ne faut pas de précipitation et qu'une concertation aura lieu avec la Région bruxelloise. Ce qui est critiquable, ce qui manque dans le plan de dispersion Anciaux, c'est un accord de coopération.

Par rapport au plan Anciaux, un délai précis a-t-il été fixé pour le cadastre du bruit et la mission que vous avez confiée à l'IBGE ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame Persoons, le délai fait partie de l'offre.

Je vous ai dit que ces offres étaient ouvertes aujourd'hui et j'attends le rapport de l'IBGE. Le critère du délai, outre les critères de prix, est déterminant lorsque nous aurons à choisir le bureau d'études qui nous assistera dans l'élaboration de ce cadastre du bruit.

Mme Caroline Persoons. — La décision précipitée et mauvaise du 3 décembre du gouvernement fédéral est reprise par ce dernier. Je présume qu'il y aura encore des recours de riverains. Je voudrais savoir si le gouvernement bruxellois compte appuyer ces recours, par exemple avec l'aide de l'IBGE. Y aura-t-il une aide précise de la région ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame Persoons, la meilleure aide, c'est la transparence de l'information. Je vous ai répondu à cet égard. Toutes les données sont sur le site de l'IBGE. Tout un chacun saura ainsi que, le jour où nous avons fait des contrôles et que certains téméraires ont bravé le froid, c'était une bonne journée mais que par contre hier, manifestement, c'était une moins bonne journée, ce qui pourrait laisser croire, sans doute, qu'à certains moments on peut donner des consignes plus strictes pour être plus attentif.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour une réplique.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Ministre, nous nous sommes effectivement retrouvés une nuit de cette semaine en train de prendre des mesures.

Tous les jours, vous devriez dire dans vos communiqués : « M. Gosuin sera à deux heures du matin à tel endroit. »

Ce serait une méthode pour faire baisser le bruit.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je prends note de cette proposition. Je vous en remercie et je tenterai de la suivre.

M. Denis Grimberghs. — Manifestement, en annonçant la chose, vous attirez non seulement les caméras, mieux encore des mandataires CDH …

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je m'attendais à cette remarque.

Mme Caroline Persoons. — Il attendait Béatrice Fraiteur …

M. Denis Grimberghs. — Elle était là ! M. le ministre peut confirmer sa présence la nuit dernière.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Elle n'est pas restée toute la nuit parce que le froid était mordant; tout le monde n'y résiste pas de la même manière.

M. Denis Grimberghs. — En l'occurrence, je pense que la démonstration est faite qu'il est possible de survoler la nuit Bruxelles et sa périphérie en faisant moins de bruit. Il faudrait donc se préoccuper de la question : comment peut-on survoler Bruxelles, et pas uniquement la survole-t-on ou pas ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Il y a le cadastre du bruit !

M. Denis Grimberghs. — Il faut certes un cadastre du bruit, mais il serait urgent, en outre, de ressortir les arrêtés sur le bruit. Vous y trouvez l'instrument qui permet de faire payer ceux qui font trop de bruit. Comment comprendre que cela prenne autant de temps ? Or, c'est la chose la plus importante. Si vous voulez que Bruxelles entre dans la course, elle doit avoir la capacité de dresser des procès verbaux pour les cas de dépassement des normes fixées par Bruxelles et donc d'appliquer des amendes financières importantes pour forcer l'adaptation et les comportements civiques envers les Bruxellois.

A propos de DHL, vous nous dites qu'il y aura un accord de coopération. Avez-vous sincèrement l'impression d'avoir obtenu à la réunion de Gembloux une forme de droit de veto ? Tiendra-t-on compte ou pas du tout de l'accord des Bruxellois ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Le premier ministre l'a encore confirmé !

M. Denis Grimberghs. — Ce n'est pas ce que j'ai compris. J'ai compris qu'on allait se concerter.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je ne vais pas commenter ce que vous comprenez ou ce que vous ne comprenez pas, sinon on n'en sortira pas.

M. Denis Grimberghs. — Le texte de cette décision devrait être communiqué au Parlement pour que l'on mesure bien dans quelle mesure vous avez une responsabilité …

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Dès que nous recevrons notification de la décision de la part du gouvernement fédéral.

M. Denis Grimberghs. — Nous devrons connaître les conditions à l'extension de DHL car, à défaut, vous nous direz comme vous l'avez déjà fait, que cela s'est passé malgré vous.

Mme la Présidente. — Ce n'est pas ce que le ministre a dit !

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Cette décision a été communiquée en long et en large par l'ensemble des partenaires et par le premier ministre. Restez, s'il vous plait, sérieux : la notification officielle est autre chose que le texte officiel auquel je puis vous assurer que la Région bruxelloise sera associée avec voix prépondérante.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — En toute objectivité, je pense que vous pourriez recevoir le prix de l'arnaque de cette législature pour votre plan de cadastre du bruit. Vous nous tannez les oreilles avec ce plan depuis des années, mais vous ne le mettrez jamais en application. Il ne servira à rien aux Bruxellois, il leur coûtera de plus en plus d'argent. Vous vous vantez d'avoir plus de capteurs et de sonomètres que la BIAC, mais ce qui est intéressant, c'est de savoir à quoi ils vont servir pour les décisions prises par le Fédéral. C'est cela qui est intéressant : à Petit-Leez, on a décidé de vous consulter sur ce qui est reporté mais pas sur ce qui est décidé, c'est-à-dire l'accord du 3 décembre, en ce compris les nouvelles lignes. A ce sujet, on ne vous consulte pas; cela signifie que l'on va continuer à ouvrir toute une série de nouvelles routes au-dessus de Bruxelles sans vous consulter. On vous promet d'éventuellement vous consulter à propos d'une décision future; on doit encore en déterminer les modalités, et nous savons bien ce que cela signifie quand il s'agit d'entendre les Bruxellois.

Monsieur Gosuin, c'était bien de descendre sur le terrain, mais vous savez que nous avions déjà agi de la sorte en juin. Vous avez eu raison de reprendre notre idée et c'était médiatiquement intéressant. Cependant, excepté la saison, il y a une autre énorme différence entre votre action et la nôtre quant à sa cohérence : Ecolo l'a faite pour une route Onkelinx qu'il a refusée tandis que vous le faites pour une route dont votre propre parti a accepté la mise en œuvre. Il y a donc là un petit problème de cohérence, manifestement scandaleux, et sur lequel vous surfez et surferez jusqu'aux prochaines élections. C'est scandaleux car cela n'arrange pas les Bruxellois : cela leur fait une belle jambe de savoir que vous allez installer des sonomètres supplémentaires et que vous allez être sur le terrain pour vérifier ce qui s'y passe. Cela ne change rien aux décisions prises par votre parti et par le PS au niveau fédéral.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je souligne le fait que M. Doulkeridis est tout à fait fataliste et dit qu'il ne faut rien faire. Premièrement, en ce qui concerne la quatrième route, il n'y a pas d'acceptation. La preuve en est que le vice-premier ministre et la vice-première ministre s'y sont opposés et que cette quatrième route sera retirée à partir de samedi. Ne dites donc pas que nous avons accepté cette quatrième route puisqu'elle a fait l'objet des interventions que vous connaissez.

Deuxièmement, il est exact, Monsieur Doulkeridis, que je regrette l'absence d'un cadastre du bruit car tous les aéroports dignes de ce nom en possèdent un. Nous aurions dû l'avoir déjà il y a quatre ans. Hélàs, aucun ministre en charge de la politique aéroportuaire n'a cru bon d'avoir un cadastre objectif de bruit, ni votre ministre, ni le ministre Anciaux. En revanche, nous avons pu le faire inscrire dans la déclaration gouvernementale et nous veillerons qu'il en soit ainsi.

Mme Caroline Persoons. — La décision de décembre est de toute façon provisoire, le temps que le cadastre du bruit soit terminé.

M. Christos Doulkeridis. — Il est un peu facile de s'acharner sur un ministre flamingant. Vous avez eu un ministre francophone bruxellois, mais vous avez préféré jouer une carte partisane c'est honteux.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Vous avez eu un ministre des Transports qui ne savait même pas ce qu'est un cadastre du bruit.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE BESTRIJDING VAN DE SOCIALE FRAUDE EN DE ROL VAN DE BGDA »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-LUC VANRAES A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE SOCIALE ET LE ROLE DE L'ORBEM »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Mijnheer de Minister, het probleem van de werkloosheid is hier al veelvuldig aan de orde geweest. In dat verband heb ik al herhaaldelijk een aantal sinds jaren scheefgetrokken situaties aangeklaagd in de hoop dat u ze zult rechttrekken.

Ik citeer uit een interview met de heer Jadot, het hoofd van de RVA, in « *L'Echo de la Bourse* » van 21 januari jongstleden : « *Les chiffres sont en effet plus importants en provenance du VDAB que du Forem. En ce qui concerne l'ORBEm nous ne recevons pas de communication de dossiers* ».

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel*.)

Kennelijk loopt er een en ander mank met de uitwisseling van de gegevens over de werkonwilligen van de BGDA aan de RVA. De verplichting daartoe is nochtans ingeschreven in het globaal plan van de federale regering en werd onlangs nog bevestigd. Ik meen trouwens dat de Brusselse regering daar unaniem achterstond. Het plan beoogt het coachen van vooral langdurig werklozen met het oog op een job. Het is natuurlijk onmogelijk om meer langdurige werklozen aan het werk te helpen als er geen stok achter de deur is om de werkonwilligen te straffen.

Mijnheer de Minister, ik vraag u nogmaals om ervoor te zorgen dat de BGDA de nodige informatie aan de RVA verstrekt.

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Eric Tomas, minister, heeft het woord.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mijnheer Vanraes, ik stel voor dat u de negatieve polemiek in verband met de BGDA niet opnieuw doet oplaaien. Wat u gezegd hebt in *Knack*, vind ik onaanvaardbaar. De BGDA heeft steeds zijn verplichtingen op dat vlak nageleefd, wat bepaalde personen er ook van zeggen.

Sta mij toe u de beslissingen van de nationale werkgelegenheidsconferentie aangaande de activering van de werkzoekenden in herinnering te brengen.

Enerzijds hebben de bevoegde gefedereerde entiteiten zich ertoe verbonden de individuele begeleidingsmaatregelen van de werkzoekenden te verscherpen, wat ik dan ook zo snel mogelijk heb gedaan. De BGDA heeft daartoe voor 2004 de nodige kredieten gekregen. Het beheerscomité heeft net de tenuitvoerleggingsmodaliteiten aangenomen van de overeenkomst voor beroepsproject.

Anderzijds had de federale overheid het voornemen kenbaar gemaakt om artikel 80 van de werkloosheidsverzekering te vervangen door een billijk controlesysteem inzake de beschikbaarheid van de werklozen. De gewesten en de gemeenschappen hebben zich op hun beurt ertoe verbonden de bestaande afspraken met betrekking tot de transmissie van gegevens van de diensten voor arbeidsbemiddeling en beroepsopleiding naar de federale overheid af te stemmen op de werkbaarheid van het nieuwe federale stelsel.

De federale overheid heeft dit dus net gedaan. Een interministeriële conferentie voor werkgelegenheid is gepland op 5 februari aanstaande om de nieuwe modaliteiten van samenwerking tussen de BGDA en de RVA te bespreken. Daarover kan ik u vandaag echter niets méér zeggen.

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord.

De heer Jean-Luc Vanraes. — Ik dank de minister voor zijn uitleg en kan alleen maar hopen dat ik over zes maanden van de heer Jadot mag lezen dat er in het dossier vooruitgang is geboekt.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAELAAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE RECENTE STUDIE OMTRENT HET WEGTREKKEN VAN TECHNOLOGISCHE ONDERNEMINGEN IN BRUSSEL »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « L'ETUDE RECENTE CONCERNANT L'EXODE DES ENTREPRISES TECHNOLOGIQUES BRUXELLOISES »

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Minister, volgens de Agora-studie die op 22 september via de pers bekend werd gemaakt, wil een op tien technologische bedrijven Brussel verlaten. De redenen zijn uiteenlopend : gebrek aan financiële steunmaatregelen, te hoge gewest- en gemeentebelastingen, gigantisch veiligheidsprobleem, ernstig mobiliteitsprobleem en gebrek aan aangepaste bedrijfsruimten.

Dat is een onrustbarend bericht. Indien er effectief een op tien technologische bedrijven Brussel verlaat, zullen er 3.200 arbeidsplaatsen op de helling staan. Als minister van Werkgelegenheid zal het u niet onbekend zijn dat Brussel nu al worstelt met een gigantisch werkloosheidsprobleem en dat we ons een dergelijke aderlating niet kunnen permitteren.

Welke maatregelen zullen er worden genomen teneinde het tij te keren en te zorgen dat de onheilspellende toekomst niet de bewaarheid wordt ? Hoe zult u de bedrijven die Brussel dreigen te verlaten, opnieuw toekomstperspectieven in onze stad bieden ?

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Eric Tomas, minister, heeft het woord.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mijnheer Lootens-Stael, u merkt terecht op dat de redenen die ondernemingen aanzetten tot delokalisatie, meestal vreemd zijn aan het eigenlijke economische beleid en aan het werkgelegenheidsbeleid. Daarom ook heb ik geijverd voor het sluiten van het Sociaal Pact voor de Werkgelegenheid van de Brusselaars, met de sociale partners en heb ik er via het Brussels economisch en sociaal overlegcomité de hele Brusselse regering bij betrokken.

Ik heb niet gewacht op de door u aangehaalde persconferentie om concrete oplossingen uit te werken voor de problemen rond delokalisaties.

Naar aanleiding van de oprichting van het Brussels Agentschap voor de Onderneming heb ik aan de regering de oprichting van een Raad voor Economische Coördinatie voorgesteld. De regering is daarop ingegaan. Er maken afgevaardigden van al de gewestelijke overheidsinstellingen die in contact staan met de ondernemingen, onder andere de GOMB, de GIMB, het BIM, de BGDA, de HAVEN, … ook als ze onder het toezicht van een andere minister staan, deel van uit.

De raad vergaderde voor het eerst in oktober 2003, met op de agenda de problematiek van de « delokalisaties/herlokalisaties ». Deze vergadering leidde tot de oprichting van een specifieke *task-force*. De organisatie van de *task-force* werd toevertrouwd aan het Brussels Agentschap voor de Onderneming. In de praktijk werd er aan één personeelslid van het Agentschap een pro-actieve taak toevertrouwd ten opzichte van de ondernemingen die een duidelijk of een potentieel risico van delokalisatie vertonen. Het personeelslid identificeert in een eerste fase de exacte noden van de betrokken onderneming en legt onmiddellijk daarna bevoorrechte contacten met de diverse overheidsinstellingen naar gelang van de aard van de bestaande problemen.

De behaalde resultaten zijn bemoedigend. De eerste contacten met de ondernemingen verliepen heel positief. De dreigende delokalisatie zorgt bij de onderneming meestal voor verwarring en paniek omdat ze geen gesprekspartner vindt of omdat er te veel zijn. De oprichting van de *task-force* komt dus op efficiënte wijze aan de noden tegemoet.

Ten slotte laat ik u opmerken dat twee bedrijven ervoor hebben gekozen om uit de andere gewesten naar Brussel te trekken. Er gaat dus zonder twijfel een positief effect uit van de *task-force.*

Mijnheer de Voorzitter. — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Minister, het doet mij echt genoegen dat u al her en der initiatieven hebt ontwikkeld en dat u de problematiek onderkent. Alleen is de vraag of er op korte termijn voldoende doorstroming van de informatie aan de bedrijven is. Zij moeten op de hoogte worden gebracht van de initiatieven.

Indien er ons alarmerende berichten bereiken, zoals in de Agorastudie, zullen er dan aparte initiatieven naar de desbetreffende sector worden ontplooid, in dit geval de hoogtechnologische sector ?

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Aangezien het ging om een studie gebaseerd op een enquête, kennen wij de bedrijven niet die zich eventueel in een ander gewest willen vestigen. Ik roep allen die begaan zijn met de werkgelegenheidsproblematiek in Brussel en aanwijzingen hebben over een probleem dat tot delokalisatie kan leiden, ze door te geven aan het Agentschap. Daar zullen we proberen oplossingen te vinden. Misschien slagen we daar niet in, bijvoorbeeld als een bedrijf te veel ruimte nodig heeft.

Hoe dan ook, de voorbije weken hebben drie ondernemingen, die om verschillende redenen dachten naar Wallonië of Vlaanderen te verhuizen, beslist om in Brussel te blijven.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA PERTE D'EMPLOIS LIEE A LA FAILLITE DE SOBELAIR »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « HET BANENVERLIES NA HET FAILLISSEMENT VAN SOBELAIR »

M. le Président. — Mme Anne-Françoise Theunissen a la parole pour poser sa question.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, trois jours après le prononcé de la faillite, le Collège des curateurs a signifié leur licenciement aux 470 travailleurs de la Sobelair, même s'il est prévisible qu'ils en reprendront une vingtaine parmi eux. C'est une faillite de plus sur le territoire. Et c'est un grand nombre de travailleurs licenciés qui doivent être ajoutés aux faillites précédentes.

Je voudrais tout d'abord connaître le nombre de Bruxellois qui figurent dans l'ensemble du personnel de la Sobelair. Dans un deuxième temps, il serait intéressant de savoir quelles sont les entreprises connexes qui emploient elles aussi des travailleurs bruxellois, dans la mesure où ce sont des professions techniques qui sont exercées.

Ma première question concerne donc le nombre de Bruxellois dans l'ensemble des travailleurs de la Sobelair.

Je voudrais, parailleurs, faire un lien avec la faillite de la Sabena; il reste aujourd'hui encore 1.775 travailleurs sur le carreau et la situation des travailleurs bruxellois est plus difficile que celle des travailleurs des autres régions puisque 27 % d'entre eux n'ont pas retrouvé du travail aujourd'hui, alors que pour la Flandre, ils sont 20 % et, 20 % en Wallonie. Face à cette situation plus difficile pour le reclassement des travailleurs bruxellois, je souhaiterais connaître le plan que vous allez mettre en œuvre pour leur permettre de retrouver un emploi.

M. le Président. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Monsieur le Président, Madame Theunissen, je vous dirai tout d'abord que ma première réaction est que je commence à en avoir assez que l'on demande systématiquement aux pouvoirs publics de pallier les carences ou les catastrophes de la mauvaise gestion de certains dans le secteur privé.

J'ai lu comme vous, dans la presse de ce matin, la confirmation du licenciement de la quasi totalité des membres du personnel de la Sobelair. A ce jour, je n'ai pas de chiffres quant au nombre de Bruxellois concernés. Les données du bilan social 2002 disponibles font état de 454 équivalents-temps-plein, mais ne donnent aucune indication quant à leur domicile. Ces informations devraient être disponibles dès que le curateur aura communiqué la liste des membres du personnel concernés.

La procédure qui a été mise au point est commune aux trois régions en matière de gestion des restructurations et des licenciements collectifs. Cette procédure prévoit que c'est le service public d'emploi de la région concernée qui prend contact avec l'employeur.

En l'occurrence, la Sobelair ayant son siège social à Zaventem, c'est le VDAB qui prendra l'initiative dans ce dossier afin de mettre en œuvre, avec le FOREM et l'OREBm, un plan de reclassement des travailleurs. Le cas échéant, une cellule de crise « *outplacement* » sera envisagée, tout comme on a procédé pour la Sabena.

Une attention toute particulière sera réservée, comme pour la Sabena, aux personnes qui ont un faible niveau de qualification et dont le reclassement sera plus difficile. Je peux vous rassurer sur ce point.

Je reviens à ce que j'ai dit au début. Je commence à en avoir marre de devoir pallier les carences de gestion du secteur privé.

M. le Président. — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous aussi, nous en avons marre de voir se succéder les faillites, liées soit à de mauvaises gestions soit à des intérêts financiers qui mènent les entreprises à la délocalisation. Il faut donc travailler en amont, c'est-à-dire les législations, afin qu'il n'y ait d'éviter les délocalisations et sanctionner celles-ci.

Je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter lors des débats sur l'expansion économique. Je ne manquerai pas d'y revenir.

J'enregistre bien que c'est le VDAB qui doit lancer la procédure ainsi que la concertation avec les deux autres régions. Je ne peux pas m'empêcher de vous demander de suivre attentivement tout ce qui concernera les travailleurs bruxellois, ainsi que leur capacité de reclassement afin de ne laisser personne dans la nature. Et s'il est vrai que souvent des travailleurs ne répondent pas à un premier courrier il faut les retrouver, leur envoyer un deuxième ou troisième courrier afin qu'ils soient bien engagés dans un processus de reclassement. Il faudra également suivre les formations ainsi que leur réintégration dans l'emploi. Ceci doit être réalisé avec l'*outplacement* afin d'avoir une idée précise du nombre de travailleurs restant sans emploi lorsque le processus est terminé.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Monsieur le Président, Madame Theunissen, j'y serai particulièrement attentif et j'espère qu'il n'y aura plus par après, non pas de votre chef, mais de la part d'autres membres de cette Assemblée, des critiques stupides sur le non-fonctionnement de l'ORBEm.

Mme Anne-Françoise Theunissen. — Je voudrais ajouter qu'il y a aussi des entreprises connexes et qu'il ne faut pas les laisser tomber.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME FATIHA SAIDI A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA RECOLTE DES DECHETS LORS DE LA JOURNEE DE L'*AID-EL-KEBIR* »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW FATIHA SAIDI AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE AFVALOPHALING NAAR AANLEIDING VAN « *AID-EL-KEBIR* » »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. FOUAD LAHSSAINI, CONCERNANT « LES SITES D'ABATTAGE DES MOUTONS POUR LA FETE MUSULMANE »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER FOUAD LAHSSAINI, BETREFFENDE « DE PLAATSEN OM SCHAPEN TE SLACHTEN IN HET KADER VAN HET MOSLIMFEEST »

M. le Président. — Mme Fatiha Saïdi a la parole pour poser sa question.

Mme Fatiha Saïdi. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, comme vous le savez, la communauté musulmane s'apprête à fêter, ce dimanche 1er février, la fête de l'*Aid-El-Kebir*. Comme chaque année, la gestion, l'organisation et la récolte des déchets semblent poser problème, plus particulièrement dans notre région.

Comme vous le savez, les seuls abattoirs d'Anderlecht n'ont pas la possibilité d'absorber la masse d'animaux lors de cette journée. Il a donc fallu procéder à l'agréation de lieux temporaires d'abattage. Cependant, ceux-ci s'avèrent largement insuffisants et l'organisation pose évidemment problème. Cette année encore, les communes de Schaerbeek et de Saint-Josse ont jeté l'éponge, en déclarant qu'elles ne prévoiraient pas de lieux agréés pour la pratique de ce rite.

Une réunion rassemblant différents acteurs a eu lieu le 31 octobre dernier. La région a-t-elle participé à cette réunion ?

Une répartition claire des missions et responsabilités des acteurs concernés — Exécutif des Musulmans, communes, région, Etat fédéral — a-t-elle été prévue ?

Quelles sont les dispositions générales prises cette année en vue du 1er février ?

La capacité de prise en charge diminuera-t-elle à la suite du retrait de Schaerbeek et de Saint-Josse ?

M. le Président. — La parole est à M. Fouad Lahssaini pour poser sa question jointe.

M. Fouad Lahssaini. — Monsieur le Ministre, je ne reviendrai pas sur les éléments évoqués par ma collègue et j'introduirai ma question en vous invitant d'être spontané. N'y voyez pas un manque de respect à votre égard. C'est simplement une manière de présenter cette formule qui caractérise la double contrainte, c'est-à-dire un message qui contient deux impératifs s'annulant mutuellement. Le premier message est un impératif qui demande à l'autre d'exécuter quelque chose, ce qui est impossible. C'est la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les citoyens musulmans de la Région bruxelloise. Il y a la loi, qui doit être respectée par tout le monde, mais quand ils tentent de la respecter, ils sont dans l'impossibilité de le faire dans des conditions acceptables en raison du manque de sites.

Je m'étonne qu'il faille une nouvelle fois revenir sur le problème alors qu'il s'agit d'événement récurrent, prévisible longtemps à l'avance. Or, la situation est toujours insatisfaisante et, même, se dégrade. On en arrive à penser que certaines communes, Schaerbeek, par exemple, organisent le chaos. Sans entrer dans les détails, il s'agit d'une véritable démission des pouvoirs publics. Ce n'est pas votre problème, Monsieur le Ministre, quoique … Il me semble que nous aurions déjà dû tirer les leçons des expériences passées. Or, les communes ne veulent pas, ne peuvent pas ou sont dépassées par les événements.

Que comptez-vous faire pour remédier aux lacunes qui s'annoncent ? La région ne devrait-elle pas prendre complètement ce dossier en mains plutôt qu'œuvrer de manière saucissonnée, ce qui empêche de cerner les responsabilités et d'évaluer les expériences antérieures ?

M. le Président. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur le Président, je rappelle que nous sommes dans le cadre de la législation fédérale relative au bien être animal. Une circulaire impose aux communes de mettre des abattoirs temporaires en place sur leur territoire ou en association avec d'autres communes. Donc, c'est en fonction de cette législation que la région peut intervenir en aval et c'est précisément ce qu'elle fait en invitant les communes, au cours de réunions successives, à prévoir un abattoir sur leur territoire ou à s'associer avec d'autres. A partir du moment où les communes ne parviennent pas elles-mêmes à trouver un endroit *ad hoc*, je vois mal comment le ministre pourrait trouver un tel endroit sur le territoire de la région. Il y a deux possibilités : soit les communes disposent d'un lieu approprié, mais ne remplissent pas leurs obligations légales ou n'exercent pas leurs compétences, soit elles essayent de le faire mais ne trouvent aucun endroit à mettre à disposition. Dans ce deuxième cas de figure, la région, je le répète, ne pourrait faire mieux.

Quoi qu'il en soit, la région installe des conteneurs adaptés à la prise en charge des trois déchets — peaux, abats, sang. Elle prévoit des sites d'apport externes dans les communes qui se mettent en conformité avec la législation fédérale. C'est ainsi qu'il y en aura au marché matinal, au dépôt de l'ABP, à Anderlecht et à l'ancienne déchetterie de Schaerbeek, gérée depuis peu par la région à la suite d'une cession.

Enfin, la région prend en charge les coûts de collectes et de traitements.

Cela étant, vous avez raison. J'ai d'ailleurs été le premier à mettre le doigt sur le problème en organisant un certain nombre de collectes, sérieusement vilipendées, voire exploitées, par un certain nombre de courants, parfois extrêmes.

A plusieurs reprises, j'ai interpellé les ministres successifs, en ce compris les ministres du précédent gouvernement, pour leur demander de prendre leurs responsabilités. Effectivement, soit la loi qui interdit l'abattage à domicile est maintenue et le législateur libère les moyens pour organiser l'abattage selon les prescrits légaux, et il instaure les moyens de contrôle, ou bien, s'il ne le fait pas, il assume l'amendement d'une loi pour s'accorder avec les réalités du terrain.

J'ai mis ce point sur la table de nombreuses fois lors de conférences interministérielles, que ce soit sous le précédent gouvernement ou aujourd'hui, mais je ne suis pas seul capable de modifier cette loi. Dans la mesure du possible, j'essaie d'assumer mes responsabilités en tant que ministre régional.

Quatre communes ont décidé de produire un effort : Anderlecht, Bruxelles, Molenbeek et Auderghem.

Sur ce dossier, je me sens vraiment irréprochable. On fait le maximum, mais ne soyons pas hypocrites, même avec ces sites, même avec l'abattoir, il nous est impossible de respecter la loi. Il importe au législateur soit de donner les moyens, aux communes puisque c'est lui qui reporte ses obligations sur elles, soit, si c'est impossible de trouver ces endroits d'abattage — ce que je crois —, d'amender la loi.

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als Voorzitter op.*)

Cela étant, il y a un message très clair à envoyer à l'exécutif des Musulmans. Je ne suis pas théologien, je ne pense pas qu'il y ait obligation de procéder à l'abattage. Il faudrait faire appel à une pédagogie interne pour trouver d'autres façons de respecter — et je la respecte — cette fête du sacrifice.

Par exemple, à l'initiative de la communauté turque, un message a été envoyé à leurs membres pour privilégier non le geste du sacrifice

mais un don à l'égard des pays du Sud; les organisations religieuses turques considèrent que cela vaut la fête du sacrifice. Ils encouragent leur communauté dans ce sens envers les pays du Sud à leur pays d'origine ou d'autres pays musulmans beaucoup plus pauvres, car ils ont compris l'impossibilité de procéder à ce rite.

Il y a donc à voir du côté du législateur, mais, du côté de l'Exécutif musulman. Il y a aussi à se rendre compte des réalités du terrain et à lancer des messages *ad hoc* à l'égard de leurs fidèles.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour une réplique.

Mme Fatiha Saïdi. — Madame la Présidente, je n'ai pas de question complémentaire à poser mais je voulais dire à M. Gosuin qu'il ne s'agissait pas de lui adresser des reproches.

Monsieur Gosuin, vous avez fait ce qui était en votre pouvoir. Ce qui motivait mon intervention, c'est la question de la responsabilité politique et la question de la cohérence.

Bien sûr, les dispositions que vous avez citées, nous les connaissons : nous sommes revenus sur le problème durant trois années successives. Nous avons entendu parler de toutes ces réunions que vous nous rappelez. Malheureusement, le constat et les résultats sont nuls. On parle, on se réunit depuis des années sans aboutir à une prise de responsabilité de chaque niveau concerné ni à un message clair envers ces communautés.

Je crains que ce flou ne porte préjudice, non seulement à la santé publique mais aussi au respect de la loi.

Quant à la pédagogie interne que vous évoquez, je suis absolument d'accord avec vous, mais elle ne peut se réaliser qu'au travers d'une discussion entre les personnes concernées et l'autorité qui les représente, en l'occurrence l'Exécutif des Musulmans. Je m'étonne d'ailleurs que la réunion du 31 octobre ait eu lieu si tard pour organiser un événement qui doit se tenir le 1er février.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — C'est une initiative de la Conférence des bourgmestres. En ce qui me concerne, dès le mois de mai, j'ai réuni plusieurs fois de suite l'ensemble des communes ainsi que l'Exécutif Musulman et l'Etat fédéral responsable de cette législation. Je tiens les procès-verbaux à votre disposition.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lahssaini pour une réplique.

M. Lahssaini. — Monsieur le Ministre, dans ma question, je vous demandais ce que pouvait faire aujourd'hui la région face au constat de l'impossibilité pour les communes d'assumer cette responsabilité. Dans les messages envoyés par les communes, cela me semble énoncé clairement : dans leur situation, compte tenu des bonnes et des mauvaises volontés, elles en sont actuellement incapables.

Vous, en tant que représentant de la région, ne vous sentez-vous pas interpellé par cette situation ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je vous ai répondu : nous faisons le maximum. Nous trouvons même des sites supplémentaires que nous mettons à disposition.

Nous ne pouvons pas en inventer s'ils n'existent pas. Si le bourgmestre de Saint-Josse n'a pas de site, je ne peux avoir une solution que lui-même ne trouve pas. Nous faisons le maximum en fonction de nos compétences, que ce soit en amont ou en aval.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MARC COOLS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES TRAVAUX AU VIADUC HERMANN-DEBROUX »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MARC COOLS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE WERKEN AAN HET HERMANN-DEBROUX-VIADUCT »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MICHEL MOOCK, CONCERNANT « LES TRAVAUX DE REFECTION DU VIADUC DES TROIS FONTAINES »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCK, BETREFFENDE « DE HERSTELLING VAN HET DRIE FONTAINES-VIADUCT »

Mme la Présidente. — M. Marc Cools a la parole pour poser sa question.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je crois que, mercredi dernier, une question orale de Mme Meunier a été posée à propos des travaux au viaduc Herrmann-Debroux. J'ai lu dans la presse qu'il semblait y avoir un gros problème. Si j'ai bien compris, il faudrait un permis d'urbanisme pour pouvoir démolir et reconstruire le pont dont la stabilité a été ébranlée suite à l'incendie que l'on connaît d'un chalet en bois en dessous de celui-ci. Il semble y avoir des interprétations juridiques différentes entre la région, d'une part, et la commune d'Auderghem, d'autre part. Pour ne pas devoir demander un permis d'urbanisme, — selon la presse, — le bourgmestre devrait prendre un arrêté en urgence d'abattage du pont, alors que, d'après la commune, il n'y a pas de motif prouvant qu'il y aurait un risque d'écroulement du pont justifiant cette urgence.

Je ne vais pas rentrer dans ce débat entre la région et la commune. Simplement, je voudrais dire que jusqu'il y a deux trois jours, j'étais convaincu que les autorités, le gouvernement, vous, Monsieur le Ministre Chabert, d'une part, et la commune d'Auderghem, d'autre part, avaient bien agi dans ce dossier. Je pensais que vous aviez bien géré cette situation difficile en en faisant le maximum pour réduire autant que possible les inconvénients. Maintenant, à vous lire, Monsieur Chabert, si j'en crois la presse, il se pourrait qu'il faille attendre

un an et demi avant d'arriver à résoudre ce problème. C'est évidemment tout à fait impossible. Personne ne comprendrait, dans cette région ou ailleurs, que l'on se lance dans des procédures qui conduiraient à de tels délais.

Je voudrais faire appel au bon sens et vous interroger sur le dernier état du dossier. Je suppose que si on a fermé le viaduc, partiellement, à la circulation, c'est parce qu'il y avait un danger pour les voitures qui l'auraient emprunté. Je ne vois pas d'autre raison pour le fermer, en ennuyant tous ceux qui passent à cet endroit. S'il y a danger, la région doit pouvoir aller de l'avant sans permis d'urbanisme et réaliser les travaux nécessaires pour permettre la circulation sur ce viaduc sans danger. Si la région agit de la sorte, je suppose que la commune d'Auderghem ne va pas intenter une action en justice pour empêcher la région d'effectuer ces travaux pour désengorger cette partie de Bruxelles.

Résolvons le problème et donnons le plus vite possible le feu vert à l'entrepreneur pour réaliser les travaux qui s'imposent sur ce viaduc. Voilà, Madame la Présidente, en résumé le contenu de ma question.

M. Bernard Ide. — Monsieur Cools, vous n'avez pas dit qui était le bourgmestre d'Auderghem … (*Rires*.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock pour poser sa question jointe.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, M. Cools a très bien situé le domaine — les uns l'appèlent « viaduc Herrmann-Debroux », d'autres le viaduc des Trois Fontaines mais nous parlons du même viaduc.

En décembre dernier, un incendie a endommagé le viaduc des Trois Fontaines situé sur la commune d'Auderghem. Vous-même, Monsieur Chabert, et les membres de votre administration, vous êtes rendus très rapidement sur place.

A l'époque, Monsieur le Ministre, vous aviez fait une déclaration à la presse — je cite *Le Soir* — « en désignant un entrepreneur chargé de consolider, démolir puis reconstruire l'ouvrage » (*Le Soir* du 22/01/2004). Depuis lors, la presse régionale a dit qu'il y avait une sorte de partie de ping-pong entre vous et le bourgmestre puisque, d'un côté, le viaduc a été construit sans permis et que pour le reconstruire ou l'aménager il faut un permis. Votre administration et vous-même dites que s'il faut un permis — avec son étude d'incidence —, il faudra à peu près un an et demi. Ce qui est impossible.

M. Bernard Ide. — On se demande qui a construit ce viaduc !

M. Michel Moock. — On pourrait prendre un arrêté communal. Il ne l'a pas été, sous prétexte de non-danger, donc de non-urgence.

Depuis lors, d'après la radio, il y a déjà eu des accidents causés par ce chantier.

Je me demande si, dans le cadre du Marly, il y avait plus de danger, plus d'urgence, mais on a quand même insisté auprès du bourgmestre de la ville de Bruxelles pour qu'il prenne un arrêté de destruction, d'abattage.

Donc, Monsieur le Ministre, ce que je demande, c'est de savoir combien de temps ce chantier va durer, quelle suite on va réserver à ce dossier et combien de temps les gens qui habitent à cet endroit vont être gênés par cette situation.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, Chers Collègues, l'incendie malheureux survenu sous le viaduc Trois Fontaines a suscité bon nombre de problèmes. Il n'y a pas uniquement les dégâts au viaduc même et les problèmes environnementaux au niveau des étangs adjacents du Rouge-Cloître, mais également une situation inacceptable à laquelle se voient confrontés quotidiennement aussi bien Bruxellois, riverains ou autres, que navetteurs.

L'administration et mes collaborateurs ont fait tout ce qui était possible pour trouver au plus vite une solution temporaire. Parallèlement, la remise en état du pont a été préparée. L'élément le plus important de cette remise en état concerne l'enlèvement, sur une longueur de 22m50, de quelques poutres trop endommagées pour encore être réparées *in situ*, en les remplaçant par de nouvelles poutres précontraintes.

Maintenant que les experts — de l'assurance — ont effectué leurs constats, la préparation du chantier est entreprise. Celui-ci concerne essentiellement l'enlèvement de débris et l'installation d'échafaudages. Jusqu'à présent, le chantier n'a donc pas encore connu de retard par rapport au calendrier prévu. De plus, la fabrication des poutres précontraintes prend quelque temps, ainsi que leur livraison.

En ce qui concerne les relations avec la commune d'Auderghem et avec son bourgmestre empêché, je peux vous assurer que nous menons un dialogue constructif en vue d'une solution rapide. Encore aujourd'hui, j'ai transmis des documents supplémentaires justifiant la nécessité d'un démarrage très rapide des travaux. Un arrêté du bourgmestre permettant de procéder aux travaux en extrême urgence nous paraissait, en effet, la solution la plus rapide pour normaliser la situation.

Néanmoins, il est nécessaire de transmettre tous les éléments à la commune pour qu'elle puisse justifier cette décision importante, je l'admets.

La région se doit, bien sûr, de récolter des avis juridiques circonstanciés. Nous voulons éviter à tout prix que les problèmes perdurent et que la situation provisoire actuelle se prolonge. Si on devait attendre l'issue d'une procédure de régularisation urbanistique, cela signifierait facilement 18 mois voire deux années de nuisances pour les personnes concernées, ce qui me paraît inacceptable, vu l'état précaire du pont à moyen terme et les problèmes de sécurité routière actuels.

Je viens de communiquer à la commune le rapport de police qui m'est parvenu aujourd'hui même. Je vous en donne lecture : « Je vous confirme », dit le commissaire Daniel De Nève, commandant de l'UPC-Brabant « que nous sommes amenés à conclure que l'absence

de reconstruction du viaduc Trois Fontaines constitue une menace directe pour la sécurité des usagers de la E411. Nous insistons également sur la nécessité d'une reconstruction rapide de l'ouvrage qui devra permettre de retrouver une plus grande sécurité pour le très nombreux trafic des usagers empruntant cette voie à grand gabarit. ».

Je viens de communiquer cette lettre à qui de droit. Certes, la commune travaille dans le but de parvenir à une solution rapide. Elle a encore demandé des renseignements supplémentaires au commissaire Daniel De Nève. Dès lors, si tous ces renseignements s'avèrent s'inscrire dans la continuité de ce que je viens de vous lire, nous allons — en espérant l'arrêté de la commune — pouvoir entamer les travaux très bientôt.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools pour une question complémentaire.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, je me réjouis de la réponse du ministre et de sa volonté d'éviter l'inacceptable. Visiblement, les contacts entre la région et la commune évoluent et la situation semble moins problématique que ce que la presse laissait entendre hier.

J'espère qu'une solution de ce type pourra être trouvée. D'ailleurs, si un arrêté du bourgmestre est pris, il y a obligation d'agir. Et même en l'absence d'obligation d'agir, il est toujours possible d'agir et la région doit prendre ses responsabilités en la matière, en intervenant. Mais en tout cas, on ne peut nullement cautionner le scénario de deux ans de travaux. L'impossible doit être mis en œuvre pour qu'il n'en soit pas ainsi et je fais confiance aux différents responsables concernés afin qu'il soit très rapidement remédié à cette situation.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, je remercie M. Chabert pour sa réponse. Pour une fois, nous avons eu droit à un communiqué avant la presse.

Après ce qui vient d'être dit, il semble qu'il n'y aura plus d'autre solution que celle d'attendre que la commune d'Auderghem prenne ses dispositions pour prendre un arrêté. Dès ce moment, nous pourrons aller de l'avant, car un délai d'un an et demi voire deux ans est impensable, non seulement pour les navetteurs qui empruntent la E411 mais particulièrement pour tous les riverains.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ADRIAENS A MM. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, ET ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE, CONCERNANT « L'EXECUTION DU PROTOCOLE DE KYOTO »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENS, AAN DE HEREN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, EN ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING EN ENERGIE, BETREFFENDE « DE UITVOERING VAN HET KYOTO-PROTOCOL »

Mme la Présidente. — M. Alain Adriaens a la parole pour poser sa question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, nous avons appris ce mercredi que le comité de concertation entre l'Etat fédéral et les régions sur la concrétisation du protocole de Kyoto s'était achevé sur un échec lamentable. Vous n'en êtes pas le seul responsable. Vous êtes co-responsable.

Personnellement, je désire vous interroger sur la position du gouvernement bruxellois dans ce débat. Précisément, une notification du gouvernement datée du 15 janvier dernier m'étonne à ce propos. En effet, il y était stipulé « Le gouvernement demande d'introduire explicitement la spécificité bruxelloise dans le projet de compromis qui sera présenté au comité de concertation, ainsi que de fixer le plafond des émissions, à l'horizon 2010, à 4,9 millions de tonnes d'équivalent CO_2, plafond sous lequel la Région bruxelloise ne peut descendre. Cela signifie que, par rapport aux 3.980.000 tonnes de 1990, la Région bruxelloise s'octroierait l'autorisation, non pas de diminuer ses émissions de 7,5 % — comme prévu dans le protocole de Kyoto — mais bien de les augmenter de 22,8 %. Avouez qu'il y a là un « gap » !

Mes questions sont les suivantes.

Ce chiffre est-il de la provocation ou une ébauche de négociation en plaçant la barre si haut que vos partenaires n'oseront pas vous demander de trop la rabaisser ?

Quelle a été la réaction du gouvernement bruxellois à la proposition de la ministre Vandenbossche de fixer le quota des émissions bruxelloises en 2010 à 4.132.000 tonnes d'équivalent CO_2, soit une augmentation de 3,55 % par rapport à 1990, ce qui n'est pas trop valeureux, étant donné que nous devrions descendre de 7,5 % ?

Finalement, étant donné que les inévitables guéguerres communautaires en Belgique ne permettent pas d'aboutir à un consensus entre régions et Etat fédéral, la région avance-t-elle de façon déterminée ?

Je m'étonnais parfois des querelles ridicules entre régions, alors qu'il faillait agir. Mais je commence à comprendre puisque l'Etat fédéral déclare qu'il ne pourra pas atteindre la diminution de 7,5 % des émissions en 2010.

Dès lors, l'Etat fédéral devra acheter des droits d'émission à d'autres pays qu'il fera payer aux régions, au prorata de l'écart par rapport aux objectifs reconnus. On comprend mieux les raisons pour lesquelles les régions se battent comme des chiffonniers pour avoir les droits d'émission les plus hauts afin de payer le moins possible.

Par rapport à l'esprit du protocole de Kyoto, la perspective est bien triste. Il me semble que le VLD déteint sur tout le monde et, notamment, sur la Région bruxelloise. Est-ce M. Vanhengel qui a fixé ce chiffre de 4,9 millions de tonnes car l'augmentation de 23 % de

nos émissions de CO_2 nous place très loin de l'objectif de développement durable que vous dites parfois vouloir défendre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, vous m'autoriserez à lire dans la mesure où la réponse a été négociée avec mon collègue Hutchinson également interpellé, afin de ne pas trahir ses propos.

L'objectif du Protocole de Kyoto est d'aboutir à une réduction des émissions de la Belgique qui correspond à – 7,5 % des émissions de 1990. Pour rappel, il s'agit d'une réduction à atteindre pour l'ensemble du pays. Un accord de coopération prévoit qu'au sein de la commission Climat, les différentes régions doivent s'accorder sur une répartition interne de cet effort global.

La position défendue par le gouvernement bruxellois au regard de la proposition de compromis mise sur la table en décembre 2003 par la ministre Freya Vandenbossche découle des éléments suivants.

La proposition de la ministre fédérale n'était financièrement pas tenable pour notre région. Cette conclusion ressort clairement des simulations effectuées par le bureau Econotec dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par l'IBGE. Sur la base des scénarios BAU (*Business as Usual*) c'est à dire à situation inchangée, recoupés avec l'impact environnemental et économique des mesures qui peuvent être prises, il a été conclu qu'un effort de 400.000 tonnes pouvait être réalisé par la région; à raison de 50 % par mesures internes et 50 % par les mécanismes flexibles : respect du principe de supplémentarité tel que repris dans le plan fédéral de Développement durable. La réalisation de 200.000 tonnes d'effort par mesure interne est déjà un effort considérable pour notre région compte tenu du fait que nous avons peu d'emprise sur le secteur le plus contributeur et dont la croissance est la plus forte; à savoir le transport; que les coûts marginaux des efforts à faire au niveau du secteur résidentiel sont les plus élevés ce qui risque d'entraîner une augmentation considérable du coût du logement; et enfin, que le secteur des entreprises industrielles étant celui où les coûts marginaux seraient les plus faibles et les réductions potentielles les plus importantes, est un secteur quasi inexistant en Région bruxelloise.

Autrement dit, la forte densité d'habitat ainsi que, comme toujours, les phénomènes induits par la navette, sont deux spécificités majeures que la région entend bien voir reconnues. Une réduction aveuglément linéaire est intenable pour l'économie bruxelloise et, plus particulièrement pour les ménages.

Notre région n'a en rien alimenté une quelconque discorde communautaire au sein de la commission Climat. Le gouvernement plaide d'ailleurs pour qu'un compromis soit trouvé au sein de cette commission, et que ce compromis, conformément à la déclaration gouvernementale, tienne compte des spécificités de chaque région.

La Région bruxelloise est la seule région qui, début janvier, avait annoncé clairement sa position et l'ampleur des efforts réalisables compte tenu de sa spécificité économique, sociale et environnementale. La Région wallonne a toujours défendu sa position mais la Région flamande a par contre effectivement complètement revu sa position par rapport aux négociations menées jusqu'à hier.

Notre région a déjà mis en œuvre depuis un peu plus d'une année son plan de lutte contre le réchauffement climatique adopté par le gouvernement en novembre 2002. Elle est à ce titre la seule région qui dispose d'un plan de ce type et qui l'a déjà mis en œuvre de façon concrète. Il est dès lors erroné de prétendre que Bruxelles serait « à la traîne » et ne chercherait pas à aboutir aux objectifs du protocole de Kyoto.

Enfin, à côté du renforcement de la politique environnementale, le doublement sur la législature du budget de l'énergie a permis d'accentuer les investissements économiseurs d'énergie mais aussi de sensibiliser la population et les acteurs économiques bruxellois à la nécessité d'adopter des comportements simples. Ceux-ci permettent souvent d'obtenir plus de résultats que de vastes investissements.

Loin d'être à la traîne, la Région bruxelloise est au contraire en avance quant à l'exécution de son plan Climat et ne demande que la juste reconnaissance de ses spécificités et l'activation complémentaire des fonds fédéraux Kyoto ou la mise en œuvre d'une politique fiscale fédérale en matière d'environnement au bénéfice de tout le pays.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Je crois que le sujet mériterait de faire l'objet d'une interpellation, et ce sera sans doute bientôt le cas. J'entends que la Région bruxelloise tient le même discours que d'autres : les objectifs ambitieux sont financièrement insupportables, cela impliquerait des contraintes trop importantes vis-à-vis des automobilistes par exemple, et nous n'y arriverons donc pas. Ce discours est d'un défaitisme épouvantable, et je le regrette.

Mme la Présidente. — J'espère que nous aurons une vision dans ces matières. Quand j'ai été ministre de l'Environnement, Monsieur Adriaens, je devais appliquer les mesures adoptées à Rio, et les réticences étaient déjà nombreuses. Pourtant, plus on s'y prend tôt, moins cela coûte.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD IDE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES DIFFICULTES EPROUVEES PAR LES VIPO'S POUR L'OBTENTION DE LEUR VIGNETTE MENSUELLE LEUR PERMETTANT UN TARIF REDUIT SUR LE RESEAU DE LA STIB »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE PROBLEMEN VAN DE WIGW'S OM HUN MAANDBEWIJS TE VERKRIJGEN OM TEGEN VERMINDERD TARIEF TE REIZEN OP HET MIVB-NET »

Mme la Présidente. — M. Bernard Ide a la parole pour poser sa question.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, ma question sera très courte, Monsieur Chabert.

J'avais été ému par un article d'un journal de la capitale du mois de décembre où l'on évoquait les difficultés rencontrées par les personnes VIPO souhaitant s'approvisionner en vignettes afin de circuler à tarif réduit sur le réseau de la STIB. C'est un peu discriminatoire car ces personnes devaient attendre longtemps, avaient affaire à des mezzanines fermées, etc. Du côté de la STIB, on avait laissé entendre que le problème allait se résoudre.

A la mi-décembre, le problème se posait depuis six semaines déjà, soit depuis le 1er novembre.

Or, il y a quelques jours, j'ai lu dans le même journal, qui suit le dossier de très près, que le problème n'est pas du tout résolu et qu'en moyenne, il faut attendre une demi-heure au minimum pour s'approvisionner, quand on n'est pas face à une porte close. Les personnes VIPO ne peuvent pas toujours attendre et, finalement, elles doivent payer le prix plein alors que, théoriquement, elles peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel. Reconnaissez-le, c'est tout à fait contradictoire par rapport à l'objectif de le mesure.

Je voudrais savoir où on en est. Des mesures transitoires ne peuvent-elles pas immédiatement être prises pour améliorer la situation ? N'existe-t-il pas un système un peu plus souple pour aider ces gens qui, même s'ils ont un tarif réduit, sont quand même des clients à part entière de la STIB ?

Pour ma part, j'ai une solution : la gratuité pour les VIPO.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, les agences commerciales vendent leurs abonnements « VIPO » du lundi au vendredi pendant les heures de service normales.

Afin de rencontrer le grand nombre de demandes, il a été convenu d'ouvrir six mezzanines supplémentaires pour leur traitement.

Ces mezzanines sont Bizet, Gare du Nord, Lemonnier, Albert, Trône et Belgica.

Etant donné qu'il faudrait beaucoup de personnel pour proposer ce service supplémentaire dans les mezzanines, la vente des abonnements « VIPO » dans les mezzanines a été limitée aux jours du mois avec la plus grande affluence depuis novembre 2003.

Depuis janvier de cette année, quatre mezzanines pour VIPO sont de nouveau ouvertes, et, pour le mois de février, la STIB espère à nouveau pouvoir assurer l'occupation des six mezzanines.

Les collaborateurs de la STIB que j'ai rencontrés hier m'ont dit que la situation serait tout à fait normalisée dans deux semaines au maximum.

Il a été annoncé en temps utile, au moyen d'affiches qui renvoyaient aux agences commerciales de la STIB, que des mezzanines seraient temporairement fermées.

M. Ide propose le paiement par domiciliation.

M. Bernard Ide. — C'est une possibilité mais, comme je vous l'ai déjà dit, la solution idéale est la gratuité pour les VIPO.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Mais je me dois de souligner qu'à chaque renouvellement d'abonnement la personne est tenue de fournir la preuve de son statut VIPO.

En plus un système bancaire engendrerait des frais supplémentaires d'administration et ne donne pas nécessairement l'assurance de paiement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide pour une réplique.

M. Bernard Ide. — Le ministre a dit que le problème serait résolu dans une dizaine de jours, et j'en prends acte. Nous verrons.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL VAN ROYE A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA REPARTITION DES NOUVEAUX BALAYEURS ENTRE LES 19 COMMUNES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL VAN ROYE AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE VERDELING VAN DE NIEUWE STRAATVEGERS TUSSEN DE 19 GEMEENTEN »

Mme la Présidente. — M. Michel Van Roye a la parole pour poser sa question.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, nous avons appris cette semaine que le ministre Gosuin avait procédé à la répartition de 200 balayeurs entre les 19 communes. Je voudrais savoir quels critères ont présidé à cette répartition. Ainsi, la ville de Bruxelles en reçoit 36, et deux ou trois communes, dont Berchem et Watermael-Boitsfort, je crois, en reçoivent trois.

Je précise que je ne plaide pas pour ma commune.

On constate des disparités entre les communes, et je prendrai deux exemples : Anderlecht, dont la superficie est légèrement plus

grande que celle de Schaerbeek, reçoit deux fois moins de balayeurs que cette dernière. Par ailleurs, Watermael, la plus petite des communes, dont le territoire est comparable à d'autres petites communes, en reçoit plus.

S'agit-il uniquement de critères de superficie, de longueurs de voiries ou de difficultés ? Ou le choix a-t-il été opéré sur la base d'une appréciation des conventions Propreté qui ont été passées avec les communes et qui ont donné plus ou moins d'effets ? Ce don de 200 balayeurs fait-il l'objet de nouvelles conventions avec les communes ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, la question posée est double puisqu'elle relève des compétences de mon collègue M. Tomas en ce qui concerne l'attribution des ACS et de mes compétences pour les aspects « propreté publique ».

Pour ces derniers, sachez, Monsieur Van Roye, que tous les agents qui seront recrutés sous le statut « article 60 » le seront sur la base des critères propres aux contrats de Propreté; ceux-ci seront cependant pondérés en faveur de la ville de Bruxelles pour apporter une réponse aux problèmes découlant de son statut de ville touristique et de capitale européenne.

Comme vous le savez, ces contrats Propreté sont basés sur des critères connus tels la densité de population et le kilométrage des voiries. Cet aspect fera bien entendu l'objet d'un avenant au contrat puisqu'il s'agit d'une relation entre Bruxelles Propreté, les communes et les CPAS.

La répartition des ACS, quant à elle, relève des programmes de résorption du chômage. Les taux de chômage ont été retenus en vertu de la législation. Nous avons donc combiné le critère de la propreté publique et les critères socio-économiques du chômage.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye pour une réplique.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, dans sa réponse, le ministre fait référence aux conventions de propreté signées avec les communes. Je pense qu'un certain nombre de celles-ci n'ont pas signé ces conventions, dont la ville de Bruxelles.

Est-ce à dire qu'elles ne recevront pas leurs balayeurs ?

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — La ville de Bruxelles a signé une convention, par la voie de son précédent échevin. Ce contrat a été renouvelé jusqu'en février 2004. Fin février 2004, la ville pourra donc renouveler ou dénoncer le contrat de Propreté qui a été négocié par son ancien échevin et par moi-même.

M. Michel Van Roye. — Je suis heureux d'avoir rendu un dernier service à la ville.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET PASCAL SMET, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'AVENIR DES GARES RER A BRUXELLES »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN PASCAL SMET, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE TOEKOMST VAN DE GEN-STATIONS IN BRUSSEL »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, vous n'ignorez pas que notre région compte 28 gares et que le PRD en prévoit 40.

La détermination des gares supplémentaires n'a jamais été faite par le gouvernement bruxellois alors que la recommandation sur la Mobilité dans et autour de Bruxelles le demandait explicitement déjà en 2000. Ce manque d'anticipation de la part de la région permet alors à la SNCB de ne pas prendre en compte des localisations de gares intéressantes.

Plus grave encore, le projet de supprimer des gares à très court terme à Bruxelles, notamment sur Uccle. Je vous donne l'exemple de projets de gares à des endroits intéressants.

Dans le cadre du plan communal de mobilité de la ville d'Anderlecht, le représentant de la SNCB, présent au comité d'accompagnement, n'a retenu que deux gares, celles de Bruxelles Ouest et celle de Simonis, ce qui signifie que deux autres haltes prévues au PRD Cureghem et Petite Ile ont été abandonnées. Je pourrais aussi vous donner l'exemple du projet de halte RER de la cage aux ours à Schaerbeek qui semble lui aussi abandonné.

Je voudrais savoir si le gouvernement bruxellois a enfin déterminé les nouvelles gares prioritaires pour la Région bruxelloise.

Dans l'affirmative, les trois précitées en font-elles partie ? Sinon, où en est le dossier ?

A côté des nouvelles gares, je voudrais aussi attirer l'attention sur les gares existantes qui sont sous-exploitées, laissées à l'abandon ou que la SNCB veut supprimer. Ainsi, les gares de la Chapelle et du Congrès connaissent un succès relatif mais leur entretien laisse fortement à désirer. La région doit aussi veiller à ce que la SNCB ne supprime pas des haltes existantes, comme annoncé pour certaines, notamment à Uccle.

Nous attendons également un renforcement des fréquences, non seulement la semaine en dehors des heures de pointe, mais aussi le soir et le week-end. J'ai appris que la région avait signé un projet de convention entre l'Etat fédéral et les régions en vue de la réalisation du programme RER vers et autour de Bruxelles. Le renforcement des fréquences et un planning de rénovation des gares bruxelloises sont-ils prévus dans cette convention ?

Les gares bruxelloises ne sont pas bien connues des Bruxellois, et la SNCB n'en fait aucune publicité. La Région bruxelloise ne pourrait-elle organiser elle-même une campagne publicitaire pour l'utilisation des gares bruxelloises ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, la question des gares à implanter en Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du programme de Réseau Express Régional a fait l'objet d'évaluations lors de l'étude du plan des déplacements IRIS. Dès le premier Plan Régional de Développement, elles se retrouvent inscrites explicitement dans les textes et sur la carte des transports publics. Depuis, elles ont continuellement été reprises dans les différents documents régionaux, que ce soit le plan IRIS approuvé par le gouvernement en 1998, le PRAS approuvé en 2001 ou le PRD approuvé la même année, chacun ayant passé les différentes étapes de consultation ou d'enquête publique propres.

Il est exact que la SNCB a toujours émis des réserves quant à la création de nouvelles haltes, arguant de la perte de vitesse commerciale et du manque de capacité des lignes desservant la région. Néanmoins, il a été possible d'imposer la création de nouveaux points d'arrêt à la SNCB à l'occasion de transformations du réseau dans le cadre de l'extension des capacités lors des demandes de permis d'urbanisme. C'est ainsi que les haltes Germoir et Arcades-Watermael seront construites à court terme dans le cadre de la mise à quatre voies du tronçon Schuman — Etterbeek — Watermael de la ligne Bruxelles-Namur-Luxembourg.

Il est également correct que chaque halte supplémentaire constitue un allongement de la durée de parcours; cela est dérangeant parce que le programme RER implique d'utiliser un matériel roulant performant ayant des performances proches de celles du métro en accélération et freinage. Pour se faire une idée, le matériel utilisé actuellement a des performances valant la moitié de celles du métro. Autrement dit, la perte de temps due à ces médiocres caractéristiques équivaut à une demi-minute par halte, sans compter les pertes de temps liées aux différences de niveaux entre plancher et quai qui peuvent atteindre 1 mètre pour les points d'arrêt équipés de quais bas.

Il s'agit donc de maintenir la pression sur la SNCB pour que le futur matériel soit performant, même si cela doit nécessiter le renforcement des sous-stations de distribution de l'électricité, les gares nécessitées par la densité importante de population dans la région apportant suffisamment de voyageurs pour justifier ces arrêts supplémentaires.

La SNCB continue d'estimer que la ligne 28 est une réserve pour faire passer les trains de tous types en cas de problème dans la Jonction Nord-Midi, dont les TGV. C'est la principale raison avancée par cette Société pour ne pas créer les haltes Cureghem et Petite Ile. Des discussions techniques seront menées avec la SNCB afin de cerner les conditions dans lesquelles les RER pourraient s'arrêter à ces points. Il est certain, que dans les conditions actuelles, de nombreux trains pourraient s'y arrêter sans perturber le réseau (en temps) normal.

Le problème des haltes Cage aux Ours et avenue Rogier est par contre plus complexe puisque le tronçon sur lequel elles se situent voit défiler les trains à haute fréquence. Il eut fallu choisir la variante de mise à quatre voies entre Schuman et la rue Navez — alternative au tunnel Josaphat Schuman — pour permettre leur création. Ce choix n'ayant pas été retenu lors de l'évaluation des alternatives dans le cadre de l'étude d'incidences pour des raisons de coût excessif et de destruction du tissu urbain, il est difficile d'envisager la création de ces haltes.

Il n'est pas raisonnable de retarder plus les trains IC, IR et P qui encourent déjà des problèmes ailleurs, ce qui risque d'amener des utilisateurs actuels du train à emprunter leur auto alors que l'objectif du RER est de limiter la pression de la voiture sur la région.

Le gouvernement de la région a donc retenu le principe d'optimaliser la desserte ferroviaire, y compris la création de nouvelles haltes, et ce sans porter préjudice à l'offre IC, IR et grande vitesse mises en œuvre par la SNCB, ni à leur développement. C'est inscrit dans la convention du 3 avril 2003 portant sur la mise en œuvre du RER.

En ce qui concerne le renforcement des fréquences, notre convention RER prévoit bien évidemment un renforcement des fréquences en heures creuses, le soir et le week-end : cela constitue le principe même du RER. En l'occurrence, la convention prévoit, pour le noyau central qui comprend la région, quatre trains par heure de pointe et heure creuse, à destination des trois pôles principaux de la région (jonction Nord-Midi, quartier européen, aéroport). Ces fréquences horaires tombent à deux en soirée (20 h + 24 h), le samedi, dimanche et jours fériés. En ce qui concerne la ligne pilote 26, entre Hal et Vilvorde, qui bénéficie déjà actuellement de trois fréquences horaires, limitées à 20 heures, en semaine, l'accord de coopération prévoit le principe d'un financement complémentaire de deux fréquences horaires en semaine de 20 h à 24 h et le samedi entre 6 h et 24 h. Cependant, des difficultés de personnel à la SNCB n'ont pas permis d'exploiter cette extension de service, à ce jour.

Je pense ainsi, Madame la Présidente, avoir répondu aux interrogations de Mme Meunier.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour une réplique.

Mme Geneviève Meunier. — J'attendais des réponses au sujet de la publicité. Pourquoi la Région bruxelloise ne prendrait-elle pas en charge la promotion que la SNCB refuse de faire ?

Pour les gares prioritaires, vous citez le PRD mais je vous demandais quelles étaient, pour le gouvernement bruxellois, les deux ou trois gares prioritaires. Selon certains rumeurs, des haltes qui fonctionnent bien seraient supprimées, notamment à Uccle. La région doit faire pression pour l'éviter.

Mme la Présidente. — M. André semble partager les mêmes craintes que vous concernant les rumeurs relatives à la suppression de haltes à Uccle.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je serai attentif à cette question.

Mme la Présidente. — Nous en prenons acte.

L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « BEPAALDE ASPECTEN VAN DE ORGANISATIE VAN DE HUISVUILOPHALING IN DE KERST- EN NIEUWJAARSPERIODE »

QUESTION ORALE DE M. JOS VAN ASSCHE A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « CERTAINS ASPECTS DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS PENDANT LA PERIODE DE NOEL ET DU NOUVEL AN »

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, de huisvuilophalingen in Brussel geschieden volgens een afgesproken plan dat aan de burgers wordt meegedeeld en door de media voor bekendmaking wordt overgenomen. In de kerst- en nieuwjaarsperiode wordt van dat plan afgeweken om een voor de hand liggende reden. De personeelsleden van Net Brussel moet ter gelegenheid van de eindejaarsfeesten wat vrijaf kunnen nemen. Die afwijking wordt aan de inwoners van het gewest eveneens meegedeeld.

Het is volgens mij nodig dat wanneer van de gebruikelijke regeling wordt afgeweken, de bijzondere regeling die in de plaats komt vooraf aan de burgers wordt gemeld en liefst zo vaak als mogelijk. Daarvoor kan een beroep worden gedaan op de media die de inwoners het gemakkelijkst bereiken. Ik heb eind 2003 in bepaalde wijken van het gewest heel wat onregelmatigheden vastgesteld. Ik beperk mij tot wat ik zag in Anderlecht. Blauwe en gele zakken die op de donderdag van kerstmis niet werden opgehaald stonden nog op het troittoir op de donderdag van nieuwjaar en ook nog op dinsdag 6 januari 2004. Op woensdagavond 7 januari werden daar nog bijkomende zakken bijgeplaatst, wat geen al te fraai zicht opleverde. Bij de eerstvolgende ophaling op donderdag 8 januari werd het hele zootje uiteindelijk opgehaald.

Ik ben van mening dat dat soort toestanden moet worden voorkomen en durf te denken dat de minister mijn zienswijze deelt.

Mijn vragen aan de minister zijn de volgende. Welke regeling was er afgesproken voor de periode van de eindejaarsfeesten ? Waarin week die af van de vaste regeling ? Werden er tijdens de periode van de eindejaarsfeesten onregelmatigheden vastgesteld in bepaalde wijken bij de ophaling van het huisvuil ? Werden er onregelmatigheden vastgesteld ten opzichte van een afwijkende regeling voor die periode ?

Wat heeft Net Brussel gedaan om de burgers in te lichten ?

Mevrouw de Voorzitter. — Minister Didier Gosuin heeft het woord.

De heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mevrouw de Voorzitter, het Agentschap Net Brussel zorgt het hele jaar door voor de ophaling van de diverse afvalstromen, en dit ook op feestdagen zoals Paasmaandag, Pinksteren, Hemelvaart, één mei, één-en-twintig juli of vijftien augustus, zelfs als die dagen op een zaterdag of zondag vallen.

Slechts twee dagen per jaar werken de diensten van het Agentschap Net Brussel niet : op vijf-en-twintig december en op één januari.

Niet-gescheiden afval wordt tweemaal per week in de witte zakken opgehaald. De gele en blauwe zakken worden eenmaal per week opgehaald, namelijk op één van de twee dagen waarop de witte zakken worden opgehaald.

Die informatie wordt al jaren aan de bevolking meegedeeld en elk jaar herhaald bij de promotiecampagne rond sorteren en recycleren, waarvan de laatste in september en oktober 2003 heeft plaatsgehad.

In de periode tussen kerstmis en nieuwjaar werd dit ophaalschema nageleefd, zoals al meer dan tien jaar het geval is. Dit jaar vielen 25 december en 1 januari op een donderdag. De betrokken inwoners konden hun witte zakken dus pas de volgende maandag buitenzetten, respectievelijk op 29 december en 5 januari. De gele en blauwe zakken werden de daaropvolgende donderdag opgehaald, namelijk op acht januari.

Dit systeem wordt al jaren toegepast. Toch blijken een aantal personen hiervan nog niet op de hoogte te zijn : er stonden immers

zakken buiten op 25 december en 1 januari. De meeste zakken werden opnieuw binnengezet tot de volgende ophaalronde, nadat de feestroes plaats had gemaakt voor begrip voor het personeel van Net Brussel, dat mijns inziens recht heeft op rust op amper twee feestdagen per jaar.

Wat de specifieke communicatie betreffende de ophalingen tussen kerstmis en nieuwjaar betreft, stuurt het Agentschap Net Brussel elk jaar een algemeen persbericht naar alle Nederlandstalige en Franstalige kranten, die die informatie in hun artikelen verwerken. Bovendien wordt die informatie doorgegeven aan de gemeenten, die hun inwoners kunnen inlichten.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, ik dank de minister voor zijn verhelderend antwoord.

Ondanks alle inspanningen om de bevolking te informeren bleven in sommige wijken de gele en blauwe zakken dagenlang op de trottoirs staan. Dat was echt geen mooi zicht. Waaraan is dat toch te wijten dat sommige inwoners niet op de hoogte zijn van de afwijkende regeling ?

De heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Een perfecte wereld bestaat niet.

Mevrouw de Voorzitter. — Dat zou Utopia zijn.

Het incident is gesloten.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A GARANTIR LES PREROGATIVES DES ASSEMBLEES REGIONALES DANS LA CONSTRUCTION DE L'UNION EUROPEENNE

VOORSTEL VAN RESOLUTIE ERTOE STREKKENDE DE PREROGATIEVEN VAN DE REGIONALE ASSEMBLEES BIJ DE OPBOUW VAN DE EUROPESE UNIE TE WAARBORGEN

Vote sur l'ensemble

Stemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

55 votent oui.

55 stemmen ja.

5 votent non.

5 stemmen neen.

2 s'abstiennent.

2 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, M. Daems, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Decourty, Delathouwer, Mmes Derbaki Sbaï, Dufourny, Emmery, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, MM. Grimberghs, Ide, Mme Idrissi, M. Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mmes Meunier, Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, Theunissen, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche, Vanraes, Mme Wynants, MM. de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Mme Rorive et M. de Clippele.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, ET DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « L'IMPERITIE ET L'INCOMPETENCE DONT A FAIT PREUVE LE GOUVERNEMENT LORS DE LA CATASTROPHE ENVIRONNEMENTALE DE MARLY CARCOKE » ET L'INTERPELLATION JOINTE DE M. DENIS GRIMBERGHS, CONCERNANT « LES REPERCUS-

SIONS DE L'INCENDIE DU SITE DE LA COKERIE DU MARLY »

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND NAAR AANLEIDING VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL TOT DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, EN DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE ONBEKWAAMHEID EN DE ONKUNDE VAN DE REGERING BIJ DE MILIEURAMP MARLY CARCOKES » EN DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS, BETREFFENDE « DE GEVOLGEN VAN DE BRAND OP HET TERREIN VAN DE MARLY-COKESFABRIEK »

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dominiek Lootens-Stael à MM. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente et Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « l'impéritie et l'incompétence dont a fait preuve le gouvernement lors de la catastrophe environnementale de Marly Carcoke » et l'interpellation jointe de M. Denis Grimberghs, concernant « les répercussions de l'incendie du site de la cokerie du Marly »

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael tot de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp en Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de onbekwaamheid en de onkunde van de regering bij de milieuramp Marly Carcokes » en de toegevoegde interpellatie van de heer Denis Grimberghs, betreffende « de gevolgen van de brand op het terrein van de Marly-Cokesfabriek ».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

— Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Dominiek Lootens-Stael.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Dominiek Lootens-Stael.

— L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme Marion Lemesre, MM. Rudi Vervoort, Sven Gatz, Robert Delathouwer et Mme Caroline Persoons.

De eenvoudige motie wordt door mevrouw Marion Lemesre, de heren Rudi Vervoort, Sven Gatz, Robert Delathouwer en mevrouw Caroline Persoons voorgesteld.

— L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

Résultat du vote

Uitslag van de stemming

65 membres sont présents.

65 leden zijn aanwezig.

53 répondent oui.

53 antwoorden ja.

7 répondent non.

7 antwoorden neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Ont répondu oui :

Ja hebben geantwoord :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, M. Boelpaepe, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, De Grave, de Lobkowicz, Decourty, Delathouwer, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Dufourny, Emmery, MM. Galand, Gatz, Mme Geuten, M. Ide, Mmes Idrissi, Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mme Persoons, M. Pesztat, Mme Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, Theunissen, MM. Van Cranem, van Eyll, Van Roye, Vandenbossche,

Vanraes, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Ont répondu non :

Neen hebben geantwoord :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mahieu, Mme Rorive et M. Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Cerexhe, Mme de Groote, MM. Grimberghs, Lemaire et Riguelle.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour une justification d'abstention.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, vous comprendrez le sens de cette abstention, justifiée non par le fait que nous ne faisons pas confiance au gouvernement en la matière mais il y a des compagnonnages que nous ne souhaitons pas et je ne voudrais pas me faire repiquer les bonnes idées que j'ai eues en déposant la proposition visant à l'installation d'une commission d'enquête sur ce problème.

Mme la Présidente. — Nous vous remercions pour cette explication de vote.

DEMANDE D'URGENCE

Vote nominatif

VERZOEK OM SPOEDBEHANDELING

Naamstemming

Mme la Présidente. — J'ai été saisie par M. Denis Grimberghs d'une demande d'urgence — non soutenue par le nombre de parlementaires requis — pour l'examen de sa proposition visant à instaurer une commission d'enquête parlementaire sur la gestion de l'incendie sur le site des anciennes cokeries du Marly (n° A-511/1 – 2003/2004), prise en considération lors de notre séance de ce matin et renvoyée à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

L'urgence décidée par le Conseil a pour effet de suspendre l'application des dispositions prescrivant les priorités et les délais.

Ik ontvang van de heer Denis Grimberghs een verzoek om spoedbehandeling van het voorstel tot oprichting van een parlementaire onderzoekscommissie in verband met de bestrijding van de brand op het terrein van de voormalige Marly-cokesfabriek (nr. A-511/1 – 2003/2004), dat tijdens onze ochtendvergadering in overweging is genomen en verwezen naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

Aangezien de Raad ingestemd heeft met de spoedbehandeling, zijn de bepalingen betreffende de voorrang en de termijnen niet van toepassing.

M. Benoît Cerexhe. — Vous n'avez pas demandé si la proposition de M. Grimberghs était soutenue, Madame la Présidente.

Mme Caroline Persoons. — Si on avait vérifié ce matin l'appui à la demande d'urgence, c'est le *Vlaams Blok* qui aurait appuyé M. Grimberghs.

M. Benoît Cerexhe. — Après ce que vient de dire M. Grimberghs, c'est ridicule.

M. Denis Grimberghs. — Madame Persoons, nous ne faisons pas de la politique de cette manière-là.

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur cette demande d'urgence.

Wij gaan over tot de stemming over dit verzoek om spoedbehandeling.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? (*Neen.*)

Début du vote :

Begin van de stemming :

Tout le monde a-t-il voté ?

Heeft iedereen gestemd ?

Chacun a-t-il vérifié son voté ?

Heeft iedereen zijn stemming nagekeken ?

Fin du vote.

Einde van de stemming.

Résultat du vote :

Uitslag van de stemming :

65 membres sont présents.

65 leden zijn aanwezig.

38 répondent non.

38 antwoorden neen.

14 s'abstiennent.

14 onthouden zich.

13 répondent oui.

13 antwoorden ja.

En conséquence, le Conseil rejette la demande d'urgence.

Bijgevolg verwerpt de Raad het verzoek om spoedbehandeling.

Ont répondu non :

Neen hebben geantwoord :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Mme Bertieaux, MM. Boelpaepe, Bultot, Mmes Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, De Grave, Decourty, Delathouwer, Mmes Derbaki Sbaï, Dufourny, Emmery, M. Gatz, Mmes Idrissi, Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Persoons, Riquet, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Van Cranem, van Eyll, Vandenbossche, Vanraes, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mmes Braeckman, De Galan, MM. Daems, Doulkeridis, Galand, Mme Geuten, M. Ide, Mme Meunier, M. Pesztat, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Ont répondu oui :

Ja hebben geantwoord :

M. Arckens, Mme Bastien, M. Cerexhe, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Demol, Grimberghs, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Riguelle, Mme Rorive et M. Van Assche.

Les membres qui se sont abstenus sont invités à faire connaître les motifs de leur abstention.

De leden die zich hebben onthouden worden verzocht de redenen van hun onthouding te doen kennen.

Mme la Présidente. — Je désire justifier mon abstention par le fait que j'ai trouvé que le commentaire de Mme Persoons n'était pas de bon aloi.

DEPART A LA RETRAITE DU HUISSIER-CHEF

Mme la Présidente. — Chers Collègues, je vous rappelle que c'est la dernière réunion de notre Conseil à laquelle M. Arthur Van der Kelen, huissier-chef, assiste.

Il est très ému …

Nous l'avons bien connu dans cette maison où tous les échelons sont utiles. (*Applaudissements.*)

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Mevrouw Voorzitter.

— La séance plénière est levée à 16 h 40.

De plenaire vergadering wordt om 16.40 uur gesloten.

0604/4934
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00